



Le montant des pensions de retraite serait désormais calculé, pour l'ensemble des salariés (public, privé) sur la **totalité de la carrière** (min. 43 annuités cotisées) au lieu des 25 meilleures années de salaire pour les contractuels de droit privé ou public et les 6 derniers mois pour les fonctionnaires (sur la base d'un salaire sans les primes pour ces derniers).

- Pour les **contractuels de droit privé ou public c'est au minimum une perte de -122€/mois** pour un salarié au SMIC, -184/mois pour un salaire de 2280€ brut mensuel et -247€/mois pour un cadre à 40K€ annuel (source : *Capital*).
- Pour les **fonctionnaires**, les projections démontrent également des baisses très importantes :

Age de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Catégorie A	- 214 €	- 216 €	- 218 €	- 217 €	- 152 €	- 79 €
Catégorie B	- 232 €	- 292 €	- 307 €	- 322 €	- 352 €	- 319 €
Catégorie C	- 280 €	- 299 €	- 317 €	- 336 €	- 319 €	- 298 €

\*Pertes nettes pour des carrières débutées à 22 ans avec promotions à 39 puis 55 ans pour les B et C et 49 ans pour les A.

**La CGT appelle à la grève et à manifester le 5 décembre 2019 !**

**Défendons notre système de retraite et notre pouvoir d'achat par :**

- l'âge légal de départ à 60 ans à taux plein après 37,5 ans de cotisations et un taux de remplacement à 75 % pour une carrière complète ;
- le maintien du calcul sur la base des 6 derniers mois de traitement pour les fonctionnaires et sur les 10 meilleures années au lieu des 25 meilleures années pour les salariés du régime général, ainsi que pour les contractuels de droit public ;
- le maintien de tous les régimes spéciaux et des pensions civiles
- l'intégration des primes dans le calcul de l'assiette des cotisations retraite ;
- un minimum retraite au moins égal au SMIC ;
- l'augmentation de toutes les rémunérations et des salaires notamment par le dégel immédiat de la valeur du point d'indice ;
- une meilleure prise en compte de la pénibilité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- le maintien des avantages familiaux et la pérennité du mode d'attribution de la pension de réversion ;

**C'est pourquoi, nous exigeons l'abandon du projet de réforme des retraites Delevoye-Macron**



**TOUTES ET TOUS EN GREVE,  
DANS L'ACTION,  
ET DANS LES MANIFESTATIONS,  
A PARTIR DU 5 DÉCEMBRE 2019**

Paris, le 30 novembre 2019